



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Paris

Section juridique et consulaire

ADRESSE :
28 rue Marbeau
75116 Paris
ADRESSE POSTALE :
13/15 Avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

TEL. : 01 53 64 76 70
FAX : 01 53 64 76 88

INTERNET : www.paris.diplo.de
COURRIEL : info@paris.diplo.de

Mise à jour : avril 2021

Note d'information concernant les traductions

Les missions consulaires allemandes en France ne sont pas autorisées à effectuer des traductions ni à confirmer l'exactitude d'une traduction.

En France, les traductions assermentées éventuellement requises par le droit français sont exécutées par des traducteurs agréés auprès d'une cour d'appel. Il n'existe aucune obligation de recourir à un traducteur agréé par la cour d'appel de votre lieu de résidence, vous pouvez en choisir un sur tout le territoire.

Les listes actualisées de ces traducteurs agréés par une cour d'appel – classées par ville – sont publiées sur la page suivante :

https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/experts_judiciaires_8700.html

Les listes en lien contiennent les coordonnées de nombreux experts traducteurs ayant fonction d'experts judiciaires. Afin d'accéder aux paragraphes concernant les différents traducteurs, vous pouvez rechercher dans le document le mot clé « allemand ».

Le lien suivant vous permettra de consulter la liste pour Paris :

https://www.courdecassation.fr/IMG///2021-01-28_CA-Paris-experts.pdf

Les traducteurs compétents pour les textes en allemand se trouvent aux pages 317/318 – vous pouvez également, comme expliqué ci-dessus, y accéder par la fonction de recherche grâce au mot clé « allemand ».

En règle générale, une demande de traduction ne nécessite pas d'entretien préalable en personne. Si la traduction n'est pas exigée pour une raison officielle ou si elle est destinée exclusivement aux autorités allemandes, vous pouvez également la confier à un traducteur exerçant en Allemagne.

Vous trouverez une liste de traducteurs allemands sur le site de la Fédération allemande des interprètes et des traducteurs (*Bundesverband der Dolmetscher und Übersetzer – BDÜ*) :

<https://suche.bdue.de/>

Ces données sont à titre indicatif et aucune garantie n'est offerte quant à leur exactitude ni à la qualité du service. Les traducteurs cités ne font pas l'objet d'une recommandation par l'ambassade. Les coûts et frais échéants en lien avec les services requis incombent aux clients eux-mêmes.